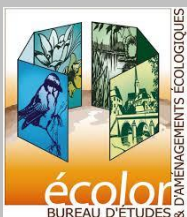


Commune du SYNDICAT (88)

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ÉLABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

11 – Avis de la CDPENAF



Dossier Enquête publique

Document conforme à la délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision du Plan d'Occupation des sols valant Élaboration du Plan Local d'Urbanisme en date du 8 avril 2021.

Le Maire,



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES VOSGES

ARRIVÉ LE
27 JUL. 2020
MAIRIE LE SYNDICAT 88120

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service de l'Economie Agricole et Forestière

Epinal, le

22 JUL. 2020

Affaire suivie par : Coralie RULQUIN/Isabelle MORVILLER

Tél : 03 29 69 12 82 / 03 29 68 13 24

Courriel : coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 4 juin 2020, vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers afin qu'elle émette un avis sur l'élaboration du PLU de la commune du SYNDICAT au titre de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de la création de STECAL, et du règlement de l'habitat diffus en zones A et N.

Celui-ci a été examiné lors de la consultation par voie électronique de la CDPENAF qui s'est achevée le jeudi 9 juillet 2020.

Après examen de votre projet, les membres de la commission ont émis un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de votre commune sous réserve que les parcelles AI 425 et 426 (1600 m²) situées le long de la route de Plaine classées en zone Ua et les parcelles AL 197 et 198 (3600 m²) situées au lieu-dit « Bréhavillers » classées en zone Uy soient exclues de la zone constructible car elles ne constituent pas de véritables dents creuses et impactent de l'espace agricole de bonne valeur agronomique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
La cheffe de service adjointe de l'Economie Agricole et
Forestière,

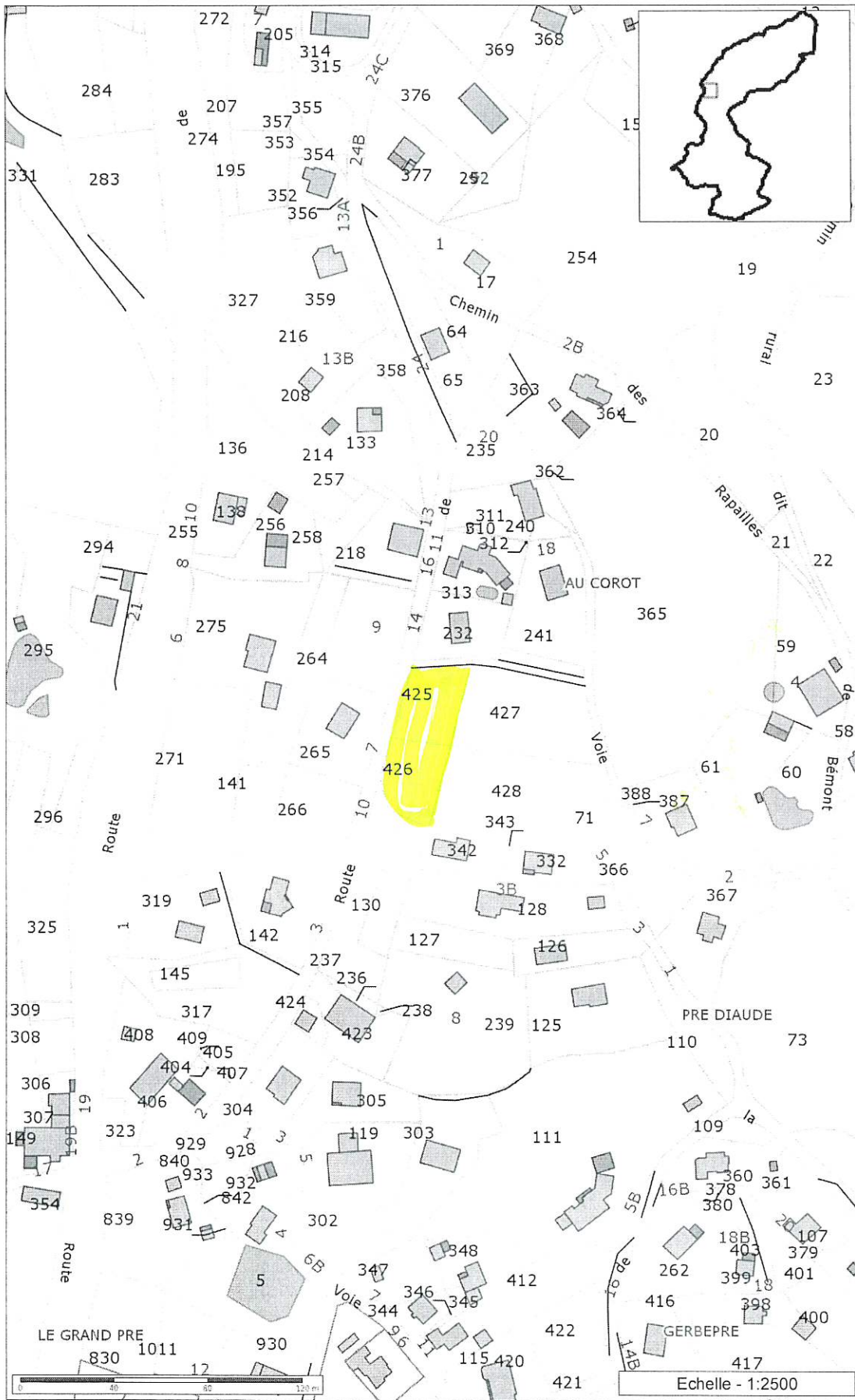
Isabelle MORVILLER

M. Pascal CLAUDE

Maire du SYNDICAT

2, route du Pont de Cleurie

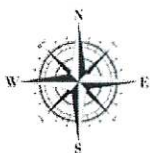
88120 LE SYNDICAT



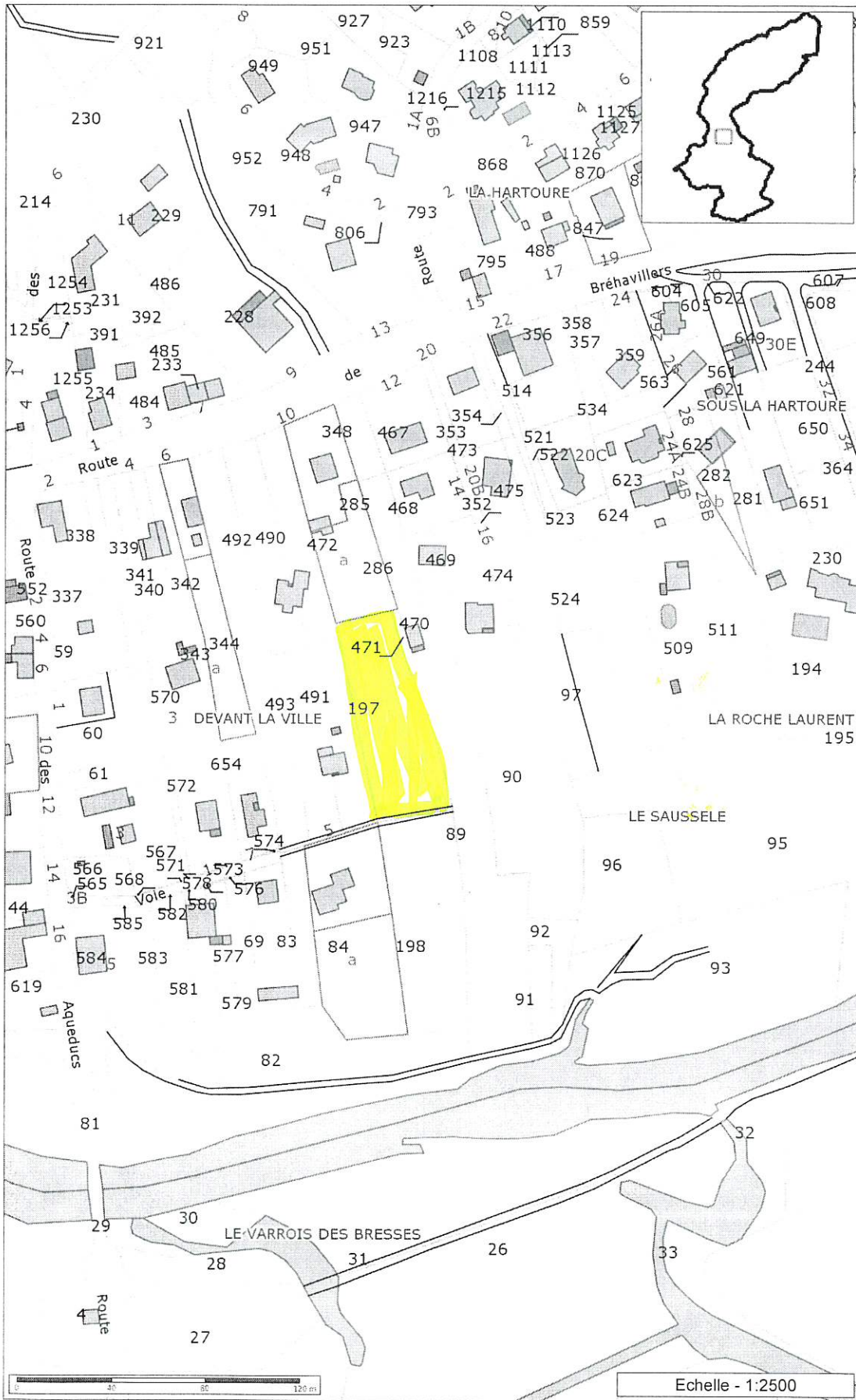
Légende

- AZ** Nom des rues
- Txl Numéro de voie (dans la voie)
- Txl Lieu-Dit
- Lettre d'ordre de subdivision fiscale
- Numero de parcelle
- Point de canevas
- Pylône
- Flèche de renvoi
 - Transport de matière
 - Ferroviaire
 - Linéaire formant détail topo
 - Emprise de voie privée (cadastrée)
 - Axe de voie
 - Détail linéaire du réseau routier, pont
 - Subdivision fiscale
 - Cour d'eau
 - Pièce d'eau (piscine, étang,...)
 - Cimetière
 - Commune
 - Bâtiment Religieux
 - Bâtiment privé
 - Bâtiment léger
 - Parcelle

H. Marchal



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Légende

- Az** Nom des rues
- Txt1 numéro de voie (dans la voie)
- Txt1 Lieu-Dit
- Lettre d'ordre de subdivision fiscale
- Numero de parcelle
- Point de canevans
- Pylone
- Flèche de renvoi
- Transport de matière
- Ferroviaire
- Linéaire formant détail top
- Emprise de voie privée (cadastrée)
- Axe de voie
- Détail linéaire du réseau routier, pont
- Subdivision fiscale
- Cour d'eau
- Pièce d'eau (piscine, étang,...)
- Cimetière
- Commune
- Bâtiment Religieux
- Bâtiment privé
- Bâtiment léger
- Parcelle

Mme Clouze



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.